

NOTIFICATION DE REFUS PROVIZOIRE DE PROTECTION

notifie au Bureau International de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) selon la règle 17(1) du Règlement d'Exécution Commun a l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole relatif à cet Arrangement

I. ADMINISTRATION QUI NOTIFIE LE REFUS DE PROTECTION : Agence d'Etat pour la Propriété Intellectuelle (AGEPI), rue Andrei Doga, no. 24 / 1, MD-2024 Chişinău, République de Moldova		Téléphone : (37322) 400 - 541 fax.: (37322) 44-01-19
II. NO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS: 0988201 NO DE L'ENREGISTREMENT NATIONAL/LA DEMANDE NATIONALE DE BASE: 24 845, Bulgarie		
III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL FAISANT L'OBJET DU REFUS SOPHARMA AD, oulitsa "Iliensko chausse" 16 BG-1220 SOFIA, Bulgarie.		
IV. ☒ Refus provisoire fondé sur un examen d'office ☐ Refus provisoire fondé sur une opposition ☐ Refus provisoire fondé à la fois sur un examen d'office et sur une opposition		
V. ÉTENDU DU REFUS QUANT AUX PRODUITS ET SERVICES : ☐ - REFUS POUR TOUS LES PRODUITS ET/OU SERVICES: ☒ - REFUS POUR LES PRODUITS ET/OU SERVICES SUIVANTS: cl. 05 – produits pharmaceutiques. ☐ - REFUS POUR LES ELEMENTS NON-PROTEJEABLES DE LA MARQUE:		
VI. MOTIFS DE REFUS : ☒ - Marque(s) antérieure(s): <u>Collision avec la marque nationale:</u> - “TUSSIN” enregistrée le 1998.01.20 sous le no. R 6478 , avec la priorité à partir du 1997.07.22 , au nom de SAGMEL, INC. 1580 South Milwaukee, Suite 415, Libertyville, IL 60048, États-Unis d'Amérique pour les produits suivants de la classe 05 – préparations pharmaceutiques. ☐ - <u>Autres motifs :</u>		

(La Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova, art. 8(1)b.

VII. Le titulaire de la marque peut répondre auprès de l'Office national (adresse indiquée dans la rubrique I ci-dessus), dans un délai de deux mois, à compter de la réception du présent refus, par l'intermédiaire de :

un mandataire local

<http://www.agepi.md/en/linkuri/reprezentanti.php>

VIII. DATE A LAQUELLE LE REFUS A ETE PRONONCE : **2009-10-23**

IX. SIGNATURE OU SCEAU DE L'OFFICE QUI EMET LA NOTIFICATION :



X. DISPOSITIONS ESSENTIELLES CORRESPONDANTES DE LA
Loi no.38-XVI/2008 sur la protection des marques de la République de Moldova
(extrait)

Refusal provisional: Article 8 Motifs relatifs de refus

(1) Hormis les motifs de refus prévus à l'art. 7, on va refuser la marque et dans le cas lorsque la marque:

b) est identique ou similaire à une marque antérieure et en raison de son identité ou de sa similitude avec la marque antérieure et en raison de l'identité ou de la similitude des produits ou des services que les deux marques désignent, il existe un risque de confusion dans l'esprit du public consommateur; le risque de confusion comprend le risque d'association avec la marque antérieure.

Annexes (marquées ci-dessous d'une croix) :

- ☒ - renseignements relatifs à une marque antérieure
- ☐ - renseignements relatifs à un autre droit de propriété industrielle
- ☐ - renseignements relatifs à une opposition (observation) déposée contre l'enregistrement

Marque(s) antérieure(s) cités d'office [citation n°. ...] :

Date et numéro de dépôt :

Date de priorité (le cas échéant) : 1997.07.22

Date et numéro d'enregistrement (national) : 1998.01.20, no. R 6478.

Nom et adresse de titulaire: SAGMEL, INC. 1580 South Milwaukee,
Suite 415, Libertyville, IL 60048,
États-Unis d'Amérique.

Reproduction de la marque citée:

TUSSIN

Liste complète des produits/services:

cl. 05 - Préparates pharmaceutiques, préparates medicamentoase pentru scopuri medicale, preparate chimice pentru scopuri farmaceutice, siropuri pentru scopuri farmaceutice.